

Maître d'Ouvrage
DIR. MAÎTRISE DOUVRAGE

25, rue de la Nuée Bleue
F-67000 Strasbourg
Tél. +33 (0)3 88 21 74 74
Fax. +33 (0)3 88 39 35 53

Maître d'Œuvre
Gpt. Rey - de Crecy
atelier d'architecture / OTE / C2Bi
Digitale Paysage / Otelio
57, route de l'Hôpital
F-67100 Strasbourg
Tél. +33 (0)3 88 45 89 50

**MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES
COURANTES ET SERVICES**

CONSTRUCTION DU NOUVEAU SIEGE



FOURNITURE DE MOBILIER DE BUREAU

Date et heure limites de réception des offres :
Lundi 5 aout 2019 à 12h00

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

COMMUN AUX 6 LOTS

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

	Pages
<u>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</u>	3
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ÉTENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	4
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	4
<u>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u>	4
2.1 - DUREE DU MARCHÉ - DELAIS D'EXECUTION	4
2.2 - VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES OU ALTERNATIVES	4
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITES DE FINANCEMENT	4
2.5 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	5
2.6 – TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	5
<u>ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS</u>	5
3.1 - MAITRISE D'ŒUVRE	5
3.2 - ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION DU CHANTIER	5
3.3 - CONTROLE TECHNIQUE	5
3.4 - SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS	6
<u>ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</u>	6
<u>ARTICLE 5 : PRESENTATION DES OFFRES</u>	7
5.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE	7
5.2 -VARIANTES	9
<u>ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</u>	10
<u>ARTICLE 7 : NEGOCIATION</u>	12
<u>ARTICLE 8 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</u>	13
8.1 – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	13
8.2 – TRANSMISSION ELECTRONIQUE	13
<u>ARTICLE 9 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>	14
9.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	14
9.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	14
9.3 - VISITE SUR SITE	14
9.4 - VOIES ET DELAIS DE RECOURS	14

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne :

Construction du Nouveau Siège du Port autonome de Strasbourg – Mobilier de bureau

Fourniture et montage de l'ensemble du mobilier à usage de bureau, restauration, accueil et archivage pour les locaux du nouveau siège du PAS.

Les fournitures sont divisées en 6 lots distincts, intégrés à l'Opération Nouveau Siège

Lieu(x) d'exécution : Rue du Port du Rhin à Strasbourg

1.2 - Étendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-7 du code de la commande publique.

Cette consultation sera passée en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la Commande Publique relatifs aux marchés à tranches optionnelles.

1.3 - Décomposition de la consultation

Les fournitures sont réparties en 6 lots désignés ci-dessous :

Lot	Désignation
141	MOB1 : Plans de travail et Caissons à roulettes Fourniture d'un ensemble d'environ 70 postes de travail, y compris mobilier de direction et de caissons mobiles associés.
142	MOB2 : Mobilier Réunion et Espaces partagés Fourniture de divers ensembles de tables de réunion fixes ou pliantes (diverses hauteurs).
143	MOB3 : Fauteuils et Chaises Fourniture d'un ensemble de fauteuils de bureaux (y compris de direction) et de chaises visiteurs ou de salles de réunion.
144	MOB4 : Mobilier Restauration, Cafétéria et Terrasses Fourniture de divers ensembles de mobiliers (tables et chaises) de restauration, cafétéria et mobilier extérieur.
145	MOB5 : Armoires mobiles et Archivages Fourniture de mobiliers spécifiques au classement / rangement d'archives.
146	MOB6 : Mobilier Accessoires divers Fourniture de mobiliers accessoires de type lampes de bureau, candélabres, cloisons phoniques, etc...

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

Pour rappel l'opération « construction du Nouveau Siège du Port autonome a été décomposée en 25 lots techniques, 24 d'entre eux (marchés de travaux) ont déjà été attribués.

La présente consultation concerne le Lot n° 14 « Fourniture de Mobilier de Bureaux » Il est lui-même décomposé en 6 lots correspondants à des familles de mobilier.

L'ensemble est passé selon la procédure adaptée en application de la règle des « petits lots ».

1.4 - Conditions de participation des concurrents

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

1.5 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), par lot sont :

Lot	Classification principale
141	Mobilier de bureau. (391300002)
142	Mobilier de bureau. (391300002)
143	Fauteuils. (391131008)
	Chaises. (391120000)
144	Mobilier de salle à manger. (391432008)
145	Rayonnages d'archives. (391311000)
146	Lampes de bureau. (315211005)
	Mobilier divers. (391510005)

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

2.2 - Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

Aucune variante n'est autorisée.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations seront financées en totalité sur les fonds propres de l'établissement.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 - Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article R. 2113-8 du code de la commande publique.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles R. 2113-7 et R. 2113-8 du code de la commande publique.

2.6 – Traitement des données personnelles

Les parties s'engagent à respecter la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, à savoir notamment le Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les conditions des traitements de données personnelles réalisés dans le cadre du présent marché sont précisées à l'article 19 du C.C.A.P.

Dans le cadre de la passation du marché, le Port autonome de Strasbourg, en qualité de responsable de traitement, est amené à traiter des données personnelles concernant les candidats, le titulaire et son ou ses éventuel(s) sous-traitant(s) et/ou leur personnel. Ces données sont collectées parce qu'elles sont nécessaires au jugement des offres, à la passation du marché et à l'exécution du marché. Elles ne sont traitées qu'à ces seules fins par les services du Port concernés par le marché. Les données ne sont conservées que pour une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Les personnes concernées disposent, à l'égard de ces traitements, d'un droit d'accès à leurs données, d'un droit à la rectification ou à l'effacement de celles-ci, du droit de demander la limitation du traitement, du droit de s'opposer au traitement, d'un droit à la portabilité de leurs données, et du droit de définir des directives relatives au sort de leurs données après leur mort. Pour exercer leurs droits, les personnes concernées peuvent contacter le Délégué à la protection des données du Port autonome de Strasbourg à l'adresse suivante :

dpd@strasbourg.port.fr. En cas de manquement aux dispositions ci-dessus, les personnes concernées peuvent introduire une réclamation auprès de la CNIL. Le titulaire s'engage à protéger les données personnelles qu'il traite en relation avec la passation de ce marché et à informer les personnes dont il collecte et communique les données personnelles au PAS conformément aux dispositions applicables du RGPD.

ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Groupement REY - de CRECY atelier d'architecture - OTE Ingénierie - C2BI - Digitale Paysage - Otelio
57, route de l'Hôpital
67100 STRASBOURG

Et représenté par **M. Thierry REY**

La mission du maître d'œuvre est une mission normalisée.

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par :

C2BI
20, Avenue du Neuhof
BP90057
67020 Strasbourg Cedex1

Et représenté par **Mme Clémence Kuhn**

3.3 - Contrôle technique

Les travaux du présent marché sont soumis au contrôle technique au sens de la loi du 4 janvier 1978 dans les conditions du C.C.A.P.

La mission de contrôle technique est assurée par :

Sté BTP CONSULTANTS SAS
29, rue de Sarre
57070 METZ

Et représenté par **Mme Nathalie CALVEZ**

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Les prestations, objet de la présente consultation, relèvent du **niveau I** de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.

Cette mission est assurée par :

SOCOTEC
30, rue du faubourg de Saverne
67 000 Strasbourg

3.4.1 - Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé

Les entreprises seront tenues de remettre au coordonnateur S.P.S. un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé.

3.4.2 - Collège Interentreprises de Sécurité, de Santé et des Conditions de Travail

Les entreprises seront tenues de participer aux réunions du Collège Interentreprises de Sécurité, de Santé et des Conditions de Travail qui sera constitué au plus tard 21 jours avant le début des travaux.

3.4.3 - Voies et réseaux divers du chantier

Les travaux concernant les Voies et Réseaux Divers du chantier, à réaliser préalablement à l'ouverture du chantier proprement dit, seront exécutés pendant la période de préparation par le(s) titulaire(s) du lot n° 23.

Les candidats devront fournir à l'appui de leur offre toutes précisions sur les raccordements aux réseaux qui leur seront nécessaires (voirie, eau, électricité, égouts, ...).

ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le Règlement de la Consultation (R.C.) – Commun à l'ensemble des Lots ;
- L'Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes éventuelles - propre à chaque lot technique;;
- Le Calendrier Prévisionnel d'Exécution ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) – Commun à l'ensemble des Lots ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Communes (C.C.T.C.) – Commun à l'ensemble des Lots ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés éventuels - propre à chaque lot technique;;
- Le Plan Général de Coordination sécurité (P.G.C.) – Commun à l'ensemble des Lots ;
- Le projet de règlement du Collège Interentreprises de Sécurité, de santé et des Conditions de Travail (C.I.S.S.C.T.) ;
- Le Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U.) - propre à chaque lot technique ;
- Le Devis Quantitatif & Estimatif (D.Q.E.) - propre à chaque lot technique.

Le dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement à chaque candidat.

Mais il est également disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : <http://pas.marcoweb.fr>.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 12 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Tout questionnement, relevé d'incohérence éventuel des pièces de consultation, point de précision technique ou administrative devra être porté à la connaissance du maître d'ouvrage au plus tard 15 jours avant la date limite de réception des offres. Passé ce délai, l'entrepreneur ne pourra prévaloir d'une quelconque incompréhension dans l'appel à concurrence pour justifier une offre non conforme.

ARTICLE 5 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) ou le Document Unique de Marché Européen (DUME) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous:

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article R.2143-3 du code de la commande publique :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner, et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article R. 2142-1 et suivants du code de la commande publique :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article R. 2142-1 et suivants du code de la commande publique :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- DC1 avec signature électronique ;
- DC2 ;

- Liste des fournitures équivalentes effectuées au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin. Elles doivent être facilement vérifiables (coordonnées exactes - nom et n° de téléphone du signataire) ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes **du LOT concerné** : à compléter **et signer** par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Communes (C.C.T.C.) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) **du LOT concerné** et ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification ;
- Un Mémoire Technique Détaillé (M.T.D.) **du LOT concerné** justifiant des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations du lot le concernant ;
- Le Plan Général de Coordination sécurité (P.G.C.) ;
- Le projet de règlement du Collège Interentreprises de Sécurité, de Santé et des Conditions de Travail (C.I.S.S.C.T.) ;
- Le Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U.) **du LOT concerné** ;
- Le Devis Quantitatif & Estimatif (D.Q.E.) **du LOT concerné**.

Le Mémoire Technique Détaillé (M.T.D.) est à rédiger par le candidat, il comprendra toutes justifications et observations de l'entreprise et notamment les éléments suivants :

Documents à fournir pour l'ensemble des Lots :

- Les moyens humains et matériels mis en œuvre pour le projet objet du lot concerné ;
- L'organisation du chantier et le suivi qualité des travaux (PAQ) ;
- Le mode opératoire et les moyens envisagés pour la bonne exécution des livraisons et du montage des mobiliers dans le respect du planning propre au lot y compris son intégration dans le planning général ;
- Durée de garanties sur les matériels proposés ;
- Les dispositions prises par l'entreprise pour le traitement des déchets, notamment lorsqu'ils sont soumis à réglementation.

Documents à fournir pour chacun des 6 Lots :

LOT N° : 141 - MOB1 : PLANS DE TRAVAIL ET CAISSONS A ROULETTES.

- La documentation technique des mobiliers proposés : fabricant, marque / modèle, matériaux, dimensions, choix de palette de couleur ou de matériaux, réglages disponibles ;
- Ergonomie et aménagement des espace de travail ;

- Simulations – en plan ou 3D - d'aménagement de bureaux à 1P et 2P, avec des configurations différentes (bureaux droits, bureaux avec retours) ;
- Simulations – en plan ou 3D – d'aménagement des deux bureaux 3P et du bureau 6P.

LOT N° : 142 - MOB2 : MOBILIER REUNION ET ESPACES PARTAGES.

- La documentation technique des mobiliers proposés : fabricant, marque / modèle, matériaux, dimensions, choix de palette de couleur ou de matériaux ;
- Ergonomie et aménagement des salles de réunion : simulations – en plan ou 3D - d'aménagement d'une salle de réunion – configuration normale et configuration en travail debout et de la salle de conférences ;
- Motivation du choix des mobiliers en fonction des usages (réunion, conférences, convivialité).

LOT N° 143 - MOB3 : FAUTEUILS ET CHAISES.

- La documentation technique des mobiliers proposés : fabricant, marque / modèle, matériaux, dimensions, choix de palette de couleur ou de matériaux, personnalisation, réglages de confort ;
- Motivation du choix des mobiliers en fonction des usages (restauration, bureau, réunion, convivialité).

LOT N° 144 - MOB4 : MOBILIER RESTAURATION, CAFETERIA ET TERRASSES.

- La documentation technique des mobiliers proposés : fabricant, marque / modèle, matériaux, dimensions, choix de palette de couleur ou de matériaux ;
- Motivation du choix des mobiliers en fonction des usages (restauration, café, mobilier extérieur).

LOT N° 145 - MOB5 : ARMOIRES MOBILES ET ARCHIVAGES.

Pour chaque local :

- La documentation technique des mobiliers proposés : fabricant, marque / modèle, matériaux, dimensions, choix de palette de couleur ou de matériaux, poids de l'armoire seule ;
- Capacité de stockage max + plan implantation en fonction des caractéristiques du local ;
- Moyens matériels et humains mis en œuvre pour installer les rayonnages + délai d'intervention.

LOT N° 146 – MOB6 : MOBILIER ACCESSOIRES DIVERS.

- La documentation technique des mobiliers proposés : fabricant, marque / modèle, matériaux, dimensions, choix de palette de couleur ou de matériaux
- Motivation du choix des articles en fonction des usages (restauration, convivialité, bureaux)

Nota important : Les dispositions du M.T.D seront rendues contractuelles lors de la notification.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli électronique contenant les **Pièces de la candidature** et les **Pièces de l'offre**.

Seule la signature électronique du DC1 et de l'Acte d'Engagement est exigée au moment du dépôt de l'offre par le candidat.

NOTA : *L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.*

5.2 -Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 55, 59, 60 et 62 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

LOT N° 141 - MOB1 : PLANS DE TRAVAIL ET CAISSONS A ROULETTES.

Critères	Pondération	Modalité d'appréciation des critères
1 - Prix des prestations	60%	Fonction des éléments fournis par les candidats dans l'Acte d'Engagement et dans les B.P.U. et D.Q.E.
2 - Valeur technique	30%	Fonction des éléments que le candidat aura indiqués dans son M.T.D. notamment au regard de : 15% fiches techniques : matériaux, dimensions, couleur (palette de choix) ; 15% fonctionnalité des mobiliers proposés (réglages, adaptation du revêtement aux usages, facilité de montage / modularité des solutions pour des configurations multiples : bureaux simples, bureaux avec retour, bureaux doubles, bureaux multiples / ergonomie des espaces de travail / esthétique : homogénéité des gammes de mobiliers proposés et harmonie avec les espaces de travail).
3 - Composition / organisation équipe montage	10%	Fonction des éléments que le candidat aura indiqués dans son M.T.D.

LOT N° 142 - MOB2 : MOBILIER REUNION ET ESPACES PARTAGES.

Critères	Pondération	Modalité d'appréciation des critères
1 - Prix des prestations	60%	Fonction des éléments fournis par les candidats dans l'Acte d'Engagement et dans les B.P.U. et D.Q.E.
2 - Valeur technique	30%	Fonction des éléments que le candidat aura indiqués dans son M.T.D. notamment au regard de : 10% fiches techniques : matériaux, dimensions, couleurs (palette de choix), lavabilité et résistance aux taches (espaces de convivialité) ; 10% fonctionnalité des mobiliers proposés (réglages, adaptation aux usages en fonction de la géométrie des salles de réunion, facilité de montage / rangement (salle de conférences), intégration des raccordements électriques et informatiques ; 10% esthétique : homogénéité des différents types de mobiliers entre eux et accord avec les espaces de travail (réunion, salle de conférences, espaces de convivialité).
3 - Composition / organisation équipe montage	10%	Fonction des éléments que le candidat aura indiqués dans son M.T.D.

LOT N° 143 - MOB3 : FAUTEUILS ET CHAISES.

Critères	Pondération	Modalité d'appréciation des critères
1 - Prix des prestations	60%	Fonction des éléments fournis par les candidats dans l'Acte d'Engagement et dans les B.P.U. et D.Q.E.
2 - Valeur technique	30%	Fonction des éléments que le candidat aura indiqués dans son M.T.D. notamment au regard de : 10% fiches techniques : matériaux, dimensions, couleurs (palette de choix) ; 10% fonctionnalité des mobiliers proposés (réglages, adaptation du revêtement aux usages et aux différents types de sol – restauration, mobilier extérieur, bureau, réunion, facilité de montage / rangement (mobilier salle de conférences) ; 10% esthétique : homogénéité des différents types de mobiliers entre eux et accord avec les espaces de travail (bureau, convivialité, réunion, salle de conférences).
3 - Composition / organisation équipe montage	10%	Fonction des éléments que le candidat aura indiqués dans son M.T.D.

LOT N° 144 - MOB4 : MOBILIER RESTAURATION, CAFETERIA ET TERRASSES.

Critères	Pondération	Modalité d'appréciation des critères
1 - Prix des prestations	60%	Fonction des éléments fournis par les candidats dans l'Acte d'Engagement et dans les B.P.U. et D.Q.E.
2 - Valeur technique	30%	Fonction des éléments que le candidat aura indiqués dans son M.T.D. notamment au regard de : 10% fiches techniques : matière, dimensions, couleur (palette de choix) / résistance aux tâches et à la rouille (mobilier extérieur) / lavabilité, facilité d'entretien / résistance aux chocs et aux rayures ; 10% fonctionnalité des mobiliers proposés (adaptation du revêtement / piètements aux usages et type de sol - hygiène, facilité de rangement) ; 10% esthétique : homogénéité des différents types de mobiliers entre eux et accord avec les espaces de restauration (salle de restauration, cafétéria, espace extérieur).
3 - Composition / organisation équipe montage	10%	Fonction des éléments que le candidat aura indiqués dans son M.T.D.

LOT N° 145 - MOB5 : ARMOIRES MOBILES ET ARCHIVAGES.

Critères	Pondération	Modalité d'appréciation des critères
1 - Prix des prestations	60%	Fonction des éléments fournis par les candidats dans l'Acte d'Engagement et dans les B.P.U. et D.Q.E.
2 - Valeur technique	30%	Fonction des éléments que le candidat aura indiqués dans son M.T.D. notamment au regard de : 10% fiche technique : matériau, type de montage, mode de déplacement, résistance à l'usure, durabilité, modularité des rayonnages ; 10% fonctionnalité des mobiliers proposés : facilité de manipulation, facilité de réglage, durabilité, possibilité de verrouillage ; 10% optimisation du linéaire de stockage en fonction du volume du local et de la portance de la dalle.
3 - Composition / organisation équipe montage	10%	Fonction des éléments que le candidat aura indiqués dans son M.T.D.

LOT N° 146 – MOB65 : MOBILIER ACCESSOIRES DIVERS.

Critères	Pondération	Modalité d'appréciation des critères
1 - Prix des prestations	70%	Fonction des éléments fournis par les candidats dans l'Acte d'Engagement et dans les B.P.U. et D.Q.E.
2 - Valeur technique	30%	Fonction des éléments que le candidat aura indiqués dans son M.T.D. notamment au regard de : 10% fiches techniques : matière, dimensions, couleur (palette de choix), affaiblissement acoustique et lavabilité (panneaux acoustiques), éclairage et réglages (lampes de bureau) ; 10% fonctionnalité des mobiliers proposés (réglages, adaptation du revêtement aux usages – restauration, mobilier extérieur, bureau, réunion, facilité de montage / rangement (mobilier salle de conférences) ; 10% esthétique : accord avec les espaces de travail (convivialité, restauration).

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

ARTICLE 7 : NEGOCIATION

Pour chaque lot, l'acheteur se réserve la possibilité d'engager une négociation à l'issue de l'analyse des offres, au vu des critères de jugement des offres, avec les trois (3) candidats ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses et classées aux trois premières places.

Cependant, le pouvoir adjudicateur pourra juger que, compte-tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire. Il est donc de l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète, méconnaissant la législation en vigueur ou excédant les crédits budgétaires alloués au contrat pourra être régularisée pendant la négociation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Après négociation, toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. La négociation ne pourra être menée avec un candidat ayant remis une offre inappropriée. Le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations de l'article R. 2143-6 et suivants du code de la commande publique, qui seront à nouveau demandés lors de l'attribution du marché. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 6 jours.

ARTICLE 8 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

8.1 – Transmission sous support papier

Aucune transmission par voie papier n'est autorisée pour cette consultation.

8.2 – Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique avant la date limite de remise des offres à l'adresse suivante : <http://pas.marcoweb.fr>.

Aucun autre mode de transmission n'est autorisé.

Il ne sera pas accepté de plis transmis par courriel ou télécopie.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Formats de fichiers acceptés

Pour les documents exigés par le pouvoir adjudicateur, le format autorisé en réponse est : PDF.

Le format PDF devra être issu d'une impression/enregistrement PDF et en aucun cas d'un scan.

Nommage des fichiers acceptés

Il est préconisé d'intervenir le moins possible dans le nommage des pièces transmis à l'acheteur.

Signature électronique des fichiers de la réponse

Seuls les certificats de signature répondant aux exigences du règlement eIDAS doivent être utilisés.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES.

Les entreprises sont invitées à signer leur acte d'engagement électroniquement avec un certificat de signature électronique qualifié dès le dépôt de leur offre. La non-signature de l'acte d'engagement dès le dépôt de l'offre n'entraînera toutefois par le rejet de cette dernière : en cas d'acte d'engagement non signé, l'entreprise concernée sera invitée, si elle est attributaire du marché, à produire son acte d'engagement signé électroniquement. A défaut, le marché ne pourra être signé par l'acheteur public et ne pourra être notifié à l'entreprise attributaire.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Copie de sauvegarde

Les soumissionnaires conservent la possibilité de transmettre, en parallèle à leur réponse envoyée par voie électronique, une copie de sauvegarde uniquement sur support physique électronique.

Cette copie, pour être éventuellement valablement utilisée, doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des plis.

L'enveloppe d'envoi doit comporter les mentions suivantes « COPIE DE SAUVEGARDE – l'intitulé de la consultation et le N°SIRET / dénomination du candidat ».

Ce pli devra parvenir à l'adresse ci-dessous avant la date et l'heure limites indiquées en page de garde du présent document :

PORT AUTONOME DE STRASBOURG

Pôle Achats/Marchés

25 rue de la Nuée Bleue

67000 STRASBOURG

L'envoi d'une copie de sauvegarde n'est pas une obligation, c'est un droit du soumissionnaire qui peut décider ou non de l'exercer.

Les documents de la copie de sauvegarde doivent être signés (pour les documents dont la signature est obligatoire).

Cette copie de sauvegarde pourra être ouverte en cas de défaillance du système informatique ou lorsqu'un virus est détecté dans le document électronique transmis par le candidat.

Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits à l'issue de la procédure par le pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 9 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

9.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<http://pas.marcoweb.fr>

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 3 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

9.2 - Documents complémentaires

Sans objet.

9.3 - Visite sur site

Sans objet.

9.4 - Voies et délais de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Strasbourg

31, avenue de la Paix - 67000 Strasbourg

Téléphone : 03 88 21 23 23 - Fax : 03 88 36 44 66

E-mail : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Greffe du tribunal administratif de Strasbourg

31, avenue de la Paix - 67000 Strasbourg

Téléphone : 03 88 21 23 23 - Fax : 03 88 36 44 66

E-mail : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Voies et délais de recours dont dispose le candidat :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat ;
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA ;

- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R421-7 du CJA et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou la publication de la décision de l'organisme ;
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.